

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Gazette des Familles

CANADIENNES ET ACADIENNES.

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 7.

Cap Rouge, Décembre 1875.

No. 2.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : M. L'ABBÉ PROVANCHER.

LE PAIEMENT D'AVANCE.

Les rapports que nous recevons tous les jours de nos correspondants, nous confirment de plus en plus de la nécessité qu'il y avait pour nous d'adopter rigoureusement le paiement d'avance.

Chaque malle nous apporte des remises avec demandes de numéros pour le présent volume ; et en recourant à nos livres, il nous arrive très souvent de trouver les noms de ces abonnés encore vierges de tout à compte pour l'année écoulée, le Vol. VI. On oublie facilement d'acquitter une dette si minime, et cependant c'est la réunion de ces parcelles qui assurent notre existence.

Mais que les abonnés n'oublient pas—et que nos agents le leur rappellent au besoin—que les numéros sont toujours là à la disposition des destinataires, et que du moment que les remises nous parviendront, ces numéros seront expédiés.

Nous prions les maîtres de poste, dans les localités où nous n'avons pas encore d'agents, de vouloir bien se constituer eux-mêmes les agents de la *Gazette*. La prime leur reviendra alors de droit, c'est-à-dire qu'ils auront droit à toute onzième copie, ou pourront retenir tout onzième abonnement.

—000—

NOTRE GAZETTE.

Elle est bien légitime la joie de la fillette, ne comptant pas encore deux lustres, qui voit arriver l'anniversaire de sa naissance.

Elle escompte déjà, à part soi, tous les compliments flatteurs, les souhaits bienveillants, et peut-être aussi les bonbons qu'elle va recevoir. Puis, n'a-t-elle pas vu du coin de l'œil plusieurs colifichets s'ajuster à une nouvelle toilette qui pourrait bien lui être destinée?...

Mais, ô déception ! Le jour tant désiré arrive. En vain la mère l'a revêtue de son nouvel accoutrement, lui a attaché un ruban ici, une boucle là, personne ne la remarque. Frères et sœurs la regardent passer sans lui voir rien de nouveau. Bien plus, l'une lui prend un frison, l'autre une rosette, et s'en parent, sans cérémonies, comme s'ils leur avaient toujours appartenu. Serons-nous surpris de voir alors cette fillette se récrier contre la manière dont on la traite ? Taxer ses frères et sœurs d'indifférence inexcusable à son égard ? Bien plus, les blâmer de s'approprier ainsi ce qui lui appartient sans même lui en donner crédit ?

Votre bon cœur, lecteurs, n'a pas hésité un instant. Vous vous êtes indigné de suite de la manière dont on traitait cette enfant. Au moins, avez-vous dit, fallait-il respecter la justice, et rendre à qui de droit ce qui lui appartient.

Vous aviez raison ; et en parlant ainsi vous avez condamné la conduite de la presse à notre égard.

La *Gazette des Familles*, avec son numéro de Novembre dernier, commençait une nouvelle année ; elle inaugurerait ce jour là des changements notables : agrandissement de format, un meilleur papier, un nouveau titre. etc., et tout cela est passé inaperçu. Pas un seul journal n'a daigné signaler au moins ces changements et annoncer notre renouvellement d'année.

Nous nous trompons, il y a une exception, c'est la *Semaine Agricole*, l'édition hebdomadaire de la *Minerve*. Elle a fait les choses généreusement, elle. Qu'elle en reçoive ici nos plus sincères remerciements.

Nous ne sommes qu'une bien humble individualité dans la presse de cette Province. Cependant, si l'on veut considérer les quelques milliers de lecteurs qui nous lisent—nombre que plus d'un grand journal serait heureux de posséder—on ne peut nous refuser une certaine importance ; et bien que le cadre dans lequel nous nous renfermons ne comporte rien qui tende au bruit et à l'éclat, si l'on tient compte des matières que nous traitons et de l'effet que la lecture de nos pages peut produire sur les masses, on pourra reconnaître que la poignée de sable que

nous fournissons pour former le mortier dans la construction de l'édifice de la société, n'est pas moins utile que les cailloux que déversent avec éclat de grands organes de renom ; et que nous avons raison de nous plaindre d'une indifférence qui touche de fort près au mépris.

Ce qu'il y a encore de plus surprenant, c'est que plusieurs journaux, tout en nous passant sous silence, ce sont emparés de nos faits divers pour en orner leur colonnes !

Mais nous voulons croire qu'absorbés dans la politique, les grands journaux ne nous ont pas remarqué, et qu'aucun sentiment de malveillance n'a présidé à cet oubli. D'ailleurs si nous nous plaignons de cet oubli, ce n'est pas que le silence à notre égard nous fatigue. Oh ! non ; ministre de l'Évangile, nous avons appris depuis longtemps à faire le bien, sans en chercher la récompense dans l'estime des hommes ; notre *Gazette* est pour nous une nouvelle chaire de laquelle nous donnons aussi des leçons de moralité ; et ce n'est qu'en vue de répandre notre œuvre davantage, que nous aurions désiré la voir signaler par les divers organes de publicité.

—ooo—

MAXIMES GÉNÉRALES POUR BIEN VIVRE.

2. Que servent, à la mort, toutes les grandeurs de la terre ?

LES DEVOIRS DU CHRÉTIEN.

I.

Devoirs des serviteurs envers leurs maîtres.

LE VIEUX PAUVRE.

En conformité avec les devoirs mutuels des maîtres et des serviteurs, nous donnons dans le récit suivant, qui est historique et non une pure fiction, l'exemple de grands crimes de la part d'un serviteur infidèle et aussi d'un grand repentir.

Au seuil de la cathédrale de Saint-Jean de Lyon, on remarquait naguère un pauvre qui, depuis vingt ans, venait régulièrement chaque jour s'asseoir à la même place. Les fidèles étaient si accoutumés à le voir, qu'il leur semblait en quelque sorte faire partie de l'ornement du portail de la sainte

basilique, comme les statuettes de pierres nichées dans l'encadrement gothique. Jean-Louis était son nom. Sous ses haillons perçait un reflet de dignité qui révélait une éducation supérieure à celle qui accompagne généralement la misère. Aussi, au milieu de cette clientèle délaissée par les populations que chaque église abrite sous ses ailes maternelles, le vieux pauvre jouissait-il d'une certaine considération, fortifiée d'ailleurs par son équité dans le partage des aumônes, seule bienfaisance du pauvre envers le pauvre, et par son zèle à apaiser les querelles qui s'élevaient quelque fois entre ses compagnons de misère. Sa vie et ses malheurs étaient un mystère pour tout le monde ; une seule chose était connue ; Jean-Louis ne mettait jamais le pied dans l'église, et Jean-Louis était catholique. Au moment des cérémonies religieuses, alors que la prière s'élevait fervente vers le ciel avec le parfum des fleurs et l'encens des jeunes lévites, que les chants pieux retentissaient sous la large voûte de la nef gothique, que la voix grave et mélodieuse de l'orgue soutenait le chœur solennel des fidèles, le vieux pauvre se sentait entraîné à confondre sa prière avec celle de l'église. Le charme profond attaché à l'aspect sombre et recueilli de la vieille cathédrale, le reflet fantastique du soleil à travers les vitraux colorés, l'ombre des piliers, posés depuis des siècles comme un symbole de l'éternité de la religion, l'autel élevé sur de nombreux gradins, et qui lui apparaissait dans la profondeur de la nef tout resplendissant de la lumière des cierges et de l'émail des fleurs, tout frappait le vieux pauvre d'une inexprimable admiration ; des larmes coulaient en ruisseaux dans les rides de son visage. Un grand malheur ou un profond remords semblait agiter son âme. Au temps de la primitive Eglise, on l'eût pris pour un criminel condamné à s'exiler de l'assemblée des fidèles, et à passer, ombre silencieuse, au milieu des vivants !

Un vieux prêtre se rendait chaque matin à Saint-Jean pour y célébrer la messe. Il faisait d'abondantes aumônes, et parmi les pauvres habitués de la vieille cathédrale, Jean-Louis était devenu pour lui l'objet d'une sorte d'affection privilégiée.

Un jour Jean-Louis ne parut pas à sa place accoutumée. L'abbé Sorel, jaloux de ne pas perdre son aumône, devenue une rente quotidienne, cherche la demeure du vieux pauvre : et quelle est sa surprise de trouver, au lieu d'un misérable

réduit, un somptueux appartement, et dans un coin, au milieu de tous ces objets de luxe inventés pour le riche heureux, un peu de paille où gisait le vieux mendiant !

La présence du prêtre ranima le vieillard, qui d'une voix pénétrée de reconnaissance, s'écrie : " M. l'abbé, vous daignez donc vous souvenir d'un malheureux ! "

— Mon ami, répond l'abbé Sorel, un prêtre n'oublie que les heureux du monde. Je venais savoir si vous aviez besoin de quelques secours.

— Je n'ai plus besoin de rien, reprend le vieux pauvre ; ma mort est prochaine ; ma conscience seule n'est pas tranquille.

— Votre conscience ! Auriez vous donc quelque grande faute à expier ?

— Un crime, un crime énorme pour lequel toute ma vie a été une longue et inutile expiation ; un crime sans pardon !

— Un crime sans pardon, il n'en existe pas ! s'écrie le prêtre avec enthousiasme. Douter de la miséricorde divine serait un blasphème plus horrible que votre crime même. La religion tend ses bras au repentir. Mon frère, mettez votre confiance en Dieu, et si vous avez beaucoup péché, il vous sera beaucoup remis ; car le pécheur qui se repent a plus de droit à la miséricorde divine que l'homme qui n'aurait jamais failli.

— Eh bien ! dit le mendiant après quelques pénibles efforts, vous allez entendre une horrible histoire ; mais ce n'est pas à un prêtre que je veux la confier ; c'est à un homme qui me tend une main amie dans ce moment affreux ; car, voyez-vous, je suis indigne des sacrements et des prières de l'Église. Oh ! cependant, ajouta-t-il, et un rayon d'espérance passa sur son pâle visage, cependant, quand vous m'aurez entendu comme homme, si vous croyez pouvoir me bénir comme prêtre.... je vous obéirai.... je m'humilierai devant vous.... et vous m'aidez à mourir.

— Je suis le fils d'un pauvre vigneron de la Bourgogne, honoré de l'affection du seigneur de notre village. Aussi, dès mon enfance fus-je accueilli au château de M. le comte et destiné à devenir le valet de chambre de son fils. L'éducation qu'on me donna, mes progrès rapides dans l'étude, et surtout la bienveillance de mes maîtres, changèrent mon état ; je fus élevé au rang de secrétaire. J'entrais dans ma vingtième année quand la révolution éclata. Égaré par les idées du

jour, mon ambition se fatigua de ma position précaire. De Paris, la fureur des révolutionnaires déborda bientôt en Province. M. le comte, redoutant d'être arrêté dans son château, congédia ses domestiques, et vint avec sa famille se réfugier à Lyon. Il espérait, au milieu de cette vaste population échapper par l'oubli à l'échafaud. Enfant de la maison, je l'avais suivi. La terreur régnait dans toute sa puissance, et personne n'avait le secret de l'existence de mes maîtres. La confiscation avait dévoré leurs biens ; mais peu leur importait : ils étaient tous réunis, tranquilles, inconnus. Animés d'une foi vive dans la Providence, ils attendaient un ciel plus clément. Vaine espérance ! La seule personne en position de révéler leur secret et de les arracher à leur asile eut la lâcheté de les dénoncer. Ce délateur, c'est moi !.....

“ Le père, la mère, deux filles, anges parés de leur beauté et de leur innocence, un jeune garçon de dix ans, furent jetés ensemble dans un cachot. Le prétexte le plus futile suffisait alors pour envoyer l'innocent à la mort ; cependant l'accusateur public avait peine à trouver un motif de poursuite contre cette noble et belle famille : un homme se rencontra, initié aux confidences du foyer domestique ; il incrimina les circonstances les plus simples de leur vie, et inventa le crime de conspiration contre la république. Ce calomniateur, c'est moi !.....

“ L'arrêt fatal fut dénoncé ; le jeune fils fut seul épargné. Malheureux orphelin destiné à pleurer toute sa famille et à maudire son meurtrier, s'il l'avait jamais connu !

“ Résignée et se consolant par ses vertus, cette famille infortunée attendait la mort dans les prisons. Un oubli se glissa dans l'ordre des exécutions, et si un homme, impatient de quelques dépouilles, ne se fût pas trouvé là, leur vie échappait à l'échafaud ; on était à la veille du 9 thermidor. Mais cet homme se rendit au tribunal révolutionnaire et fit rectifier l'erreur ; son zèle fut décoré d'un certificat de civisme. Ce révélateur, c'est moi !.....

“ Le soir du même jour, le tombereau fatal traîna à la mort cette noble famille. Le père, le front chargé d'une douleur profonde, cachait dans ses bras sa plus jeune fille ; la mère, femme forte et chrétienne, pressait sur sa poitrine sa fille aînée, et tous, confondant leurs souvenirs, leurs larmes, leurs espérances, répétaient les prières des morts. Comme il était tard, l'exécuteur des hautes œuvres, las de son travail, avait

confié à l'un de ses valets cette terrible exécution : peu accoutumé à l'horrible manœuvre, le valet, en cheminant, implora l'assistance d'un passant : un homme de bonne volonté se prêta à l'aider dans cet ignoble ministère. Ce passant qui se fit bourreau, c'est moi !

“ Le prix de tant de crimes, le voilà ! Toutes ces richesses, qui avaient appartenu à mes anciens maîtres, et qui me semblent couvertes de leur sang. Je me suis ici enfermé avec elles pendant vingt-cinq ans, pour que les cruels remords qu'à chaque instant elles ravivent dans mon âme commençassent mon expiation. Parmi les hommes, j'ai voulu paraître comme un misérable mendiant, et, couvert de haillons, souffrir, l'une après l'autre, toutes les humiliations de la pauvreté. La charité publique me dota d'une place à la porte de l'église où j'ai passé tant d'années. Le souvenir de mon crime était si poignant que, désespérant de la miséricorde divine, jamais je n'osai implorer les consolations de la religion ni souiller le sanctuaire de ma présence.

Oh ! qu'il a été long et profond mon repentir : mais qu'il a été impuissant ! Monsieur l'abbé, croyez-vous que je puisse espérer mon pardon de Dieu ? ”

“ — Mon fils, votre crime est épouvantable ; les circonstances en sont atroces. Les orphelins privés de leurs parents par la révolution comprennent mieux que personne de quelles douleurs furent abreuvées vos victimes. Une vie entière passée dans les larmes n'est pas trop pour l'expiation d'un tel forfait. Cependant les trésors de la miséricorde divine sont immenses. Grâce à votre repentir, ayez confiance dans l'inépuisable bonté de Dieu.”

Le vieux pauvre, comme animé d'une vie nouvelle, se lève, et allant vers un tableau : “ Voyez, mon père, l'image de mes victimes, dit-il en arrachant le crêpe qui le couvrait. Croyez-vous qu'elles n'empêcheront pas mes prières d'aller jusqu'à Dieu ? ”

A cette vue, l'abbé Sorel de Valriant laisse échapper ces mots : “ Mon père ! ma mère ! ”

Le souvenir de cette horrible catastrophe, la présence de l'assassin, la vue de ces objets empreints d'un charme déchirant, saisissent l'âme du prêtre, et, cédant à une défaillance involontaire, il se laisse tomber sur une chaise. La tête appuyée dans ses mains, il verse des larmes abondantes : une blessure profonde venait encore de saigner dans son cœur !

Le vieux pauvre, atterré, n'osant lever ses regards sur le fils de ses maîtres, sur le juge terrible et irrité qui lui devait sa colère plutôt que son pardon, se roulait à ses pieds, les arrosant de ses pleurs, et répétait d'une voix désespérée :
Mon maître ! mon maître !

Le prêtre s'efforçait, sans toutefois le regarder, de comprimer sa douleur.

Le mendiant s'écrie : Oui, je suis un assassin, un monstre, un infâme.....Monsieur l'abbé, disposez de ma vie ; que dois-je faire pour vous venger ?

—Me venger ! répond le prêtre, rendu à lui-même par ces paroles ; me venger, malheureux !

—N'avais-je donc pas raison de dire que mon crime est au-dessus du pardon ?

Ces dernières paroles, prononcées d'une voix déchirante, rappellent dans l'âme du prêtre sa mission et ses devoirs. La lutte entre la douleur filiale et l'exercice du pouvoir sacré cesse aussitôt. La faiblesse humaine avait réclamé un instant les larmes du fils attristé, la religion relève l'âme du prêtre. Il s'empare du Christ, héritage paternel tombé aux mains du malheureux, et, le présentant au vieux pauvre, il dit d'une voix forte et émue :

—Chrétien, votre repentir est-il sincère ?

—Oui, mon père.

—Votre crime est-il l'objet d'une horreur profonde ?

—Oui, mon père.

—Dieu, immolé sur cette croix par les hommes, vous accorde votre pardon.

Alors le prêtre, une main levée sur le pénitent, tenant dans l'autre le signe de la rédemption, fait descendre la clémence divine sur l'assassin de toute sa famille.

La face tournée contre terre, le vieux pauvre demeurait immobile aux pieds de l'ecclésiastique. Celui-ci lui tend la main pour le relever : il était mort !—(*Extrait de la Gazette de France, 1842.*)

LOUISE LATEAU

SES STIGMATES ET SES EXTASES.

Esquisse à l'adresse des Juifs et des chrétiens de toute dénomination.

Par le Dr. AUGUSTUS ROHLING.

(Traduit de l'allemand par la *Catholic Review* de New-York, et traduit de l'anglais de cette revue.)

(Continué de la page 19.)

II

LOUISE REÇOIT LES STIGMATES.

Les Évangélistes nous apprennent que Jésus-Christ fut couronné d'épines, que ses mains et ses pieds furent percés de clous, et qu'après sa mort, son côté fut percé d'une lance.

La Passion du fils de Dieu est toute la source de notre salut, en elle, seule, reposent les espérances de tout le genre humain. De là Dieu, dans son amour et sa miséricorde, en vue de milliers d'âmes indifférentes vivant dans un parfait oubli de la tragédie du Calvaire, a, de temps à autres, imprimé miraculeusement les marques ou stigmates des plaies du Sauveur du monde, sur le corps de quelques uns de ses serviteurs privilégiés, particulièrement de ceux dont l'amour pour lui ou pour le prochain a été des plus ardents. En tout on en cite à peu près cinquante cas, à commencer par Saint François d'Assise. A ceux-ci nous devons maintenant ajouter Louise Lateau.

Nous avons vu comment elle fut soudainement rendue à la santé, le 21 avril 1868. Durant les deux jours suivants, elle se trouva parfaitement bien—la pensée de recevoir les stigmates de la Passion naturellement ne pouvait entrer dans son esprit ; de fait elle n'avait jamais entendu dire alors que Dieu eût jamais accordé telle faveur, ni à St. François, ni à aucun autre de ses fidèles serviteurs.

Le 24 avril cependant, elle éprouva un retour de ces douleurs atroces qui avaient été pour elle un martyre au commencement de l'année précédente. Et ce même jour, qui était un vendredi, se montra la première trace des stigmates. Cette fois, cependant, le sang coula seulement du côté. Le jour suivant, le saignement avait complètement cessé et toute douleur avait disparu. Louise, pensant que c'était quelque retour passager de sa dernière maladie, garda le silence sur ce qui lui était arrivé.

Mais le vendredi suivant, le 1er Mai, les stigmates

se montrèrent de nouveau ; et le sang coula, non seulement du côté comme la semaine précédente, mais aussi de la face supérieure de ses deux pieds. Quoique remplie de trouble et d'inquiétude, Louise garda sur le tout un profond secret, se contentant d'en parler à son confesseur, M. Niels, le curé de Bois d'Haine.

M. Niels, qui est un homme d'un tempérament froid, tellement peu sous l'influence du sentiment ou de l'imagination qu'on pourrait le croire privé de l'un et de l'autre, ne fit aucun cas de ce qui était arrivé, et exhortant Louise à ne pas s'inquiéter de cela, il l'engagea à n'en rien dire à personne.

Le vendredi suivant, le 8 Mai, le sang se montra comme dans les deux semaines précédentes, et de plus, vers les neuf heures du matin, il se mit à couler en abondance de la paume et du dessus de ses deux mains.

Alors, comme la chose ne pouvait plus demeurer secrète, M. Niels avisa Louise de consulter de suite le Dr. Gonne, médecin le plus proche. Elle le fit, et pendant plusieurs semaines, le Dr. Gonne regardant cet écoulement de sang comme un phénomène tout-à-fait naturel, s'efforça de l'arrêter. Ses tentatives demeurèrent, cependant, sans effet. Le saignement continua, malgré toutes les ressources de l'art mises en usage. Et à la fin, Louise, qui était alors parfaitement convaincue que la médecine n'avait rien à faire avec elle, cessa tout traitement médical.

En même temps le curé de Bois d'Haine avait informé du cas son supérieur ecclésiastique, l'Evêque de Tournai. Les autorités diocésaines, après avoir considéré le cas sous toutes les faces, décidèrent de demeurer sur la réserve, et d'attendre plus tard à tenir une enquête formelle sur le tout.

Peu de temps après, le 26 Août, M. Niels eut une entrevue avec Mgr. Deschamps, l'Archevêque de Malines et Métropolitain du district, qui était alors en visite à Ménage, à la maison de campagne de son frère, le ministre d'Etat. Après cette entrevue, Mgr. Deschamps se fit amener Louise. Elle répondit à toutes ses questions avec une modestie, une clarté, et une simplicité qui produisirent une profonde impression sur le prélat. Il la rassura surtout sur un point. Elle avait pensé que, eu égard à sa condition extraordinaire, qu'elle considérait maintenant comme devant se continuer, elle serait obligée de laisser la maison de sa mère, pour quelque lieu de retraite. Mais Mgr. Deschamps lui donna l'assurance, qu'à moins qu'il

ne devînt évident que la volonté de Dieu était qu'il en fût autrement, elle resterait avec sa mère. Après que Louise se fût retirée, l'Archévêque exprima hautement sa conviction que c'était une sainte.

Le vendredi suivant, le 28 Août, Sa Grâce visita Louise à la maison de sa mère, à trois heures de l'après midi. Il la trouva en extase, ses mains couvertes de sang ; mais en prononçant seulement son nom " Louise ", elle reprit aussitôt ses sens. Se trouvant en présence de l'Archévêque, elle parut d'abord toute confuse, et tombant à genoux, elle demanda sa bénédiction. Après une courte conversation, Mgr. Deschamps laissa la maison, et Louise aussitôt retomba dans l'extase.

Immédiatement après la visite de l'Archévêque, l'Evêque de Tournai donna des ordres pour qu'une enquête en forme fût tenue sur le cas. Les commissaires chargés de ce devoir furent divisés en deux sections, l'une composée de quatre théologiens distingués, sous la présidence des deux Grands-Vicaires du diocèse de Tournai, l'autre, une commission médicale, sous la présidence du Dr. Lefebvre, professeur de médecine à l'Université de Louvain. Les différents professeurs des facultés de médecine dans les Universités " libres " de la Belgique, furent aussi invités à prendre part à l'enquête : et plusieurs se rendirent à l'invitation.

Depuis le commencement de l'enquête régulière, une foule de visiteurs assiégea chaque vendredi la maison de la mère de Louise. Tous voulaient être témoins de cet étrange spectacle ; quelques uns par curiosité, d'autres par dévotion, et plusieurs particulièrement dans des vues scientifiques. La commission médicale dura un an et demi ; pendant toute sa durée, les hommes de science seuls eurent admission, excepté en quelques rares occasions, où d'autres personnes, pour des raisons exceptionnelles, purent aussi être admises. A cette enquête prirent part des médecins de toute nuance d'opinion religieuse, infidèles et croyants ; à plusieurs vendredis, quatorze à quinze médecins furent présents, et jusqu'à 1870, pas moins de cent d'entre eux ont examiné personnellement le cas.

Après que le cas eût été soumis pendant plus d'un an et demi au plus minutieux examen sous tous les rapports, le Dr. Lefebvre publia un ouvrage contenant un rapport de ses propres conclusions et de celles des autres médecins qui

lui avaient été adjoints pour l'enquête (1). Les commissaires théologiens, de leur côté, mirent devant les autorités ecclésiastiques du diocèse, un rapport du résultat de leurs propres investigations ; la plus grande partie des informations contenues dans ce rapport a dernièrement été rendue publique par M. H. Van Looy (2). Pour ceux qui ne croient pas au surnaturel, l'ouvrage du Dr. Lefebvre est, de sa nature, le plus acceptable ; mais pour tous les autres lecteurs, les deux ouvrages sont également dignes d'une lecture attentive. Je ferai, en conséquence, usage des deux introduisant occasionnellement quelques circonstances additionnelles dont j'ai été moi-même un témoin oculaire. Un autre homme de l'art, le Dr. Imbert, professeur de médecine à Clermont, en France, a écrit professionnellement sur le cas de Louise ; il exprime son entière conformité de vues avec le Dr. Lefebvre, dont il établit la solidité des conclusions par un examen des plus minutieux du cas dans tous ses détails.

Beaucoup d'autres docteurs, aussi, ont écrit sur le cas dans différents papiers-nouvelles ou dans des publications médicales, mais de tous ceux qui furent présents à quelque partie de l'enquête, aucun n'a jamais nié ou mis en question un seul fait, une seule circonstance de toutes celles que je placerai sous les yeux de mes lecteurs. Cette concordance de témoignages est d'autant plus remarquable, qu'on a pu reconnaître, en plus d'une circonstance, qu'une certaine disposition à nier les faits ne faisait pas défaut, s'il eût été possible d'user de ce moyen. Mais il saute aux yeux de tous qu'avec toutes les facilités qui ont été librement accordées pour examiner le cas, aucun rapport, qui n'aurait pas été d'accord avec les faits, n'aurait pu être produit avec quelque espérance d'obtenir croyance.

Car, comme l'admission était accordée, comme chose qui va sans dire, à tous les hommes de science, chaque avancé relativement au cas aurait pu être amené à être vérifié par l'observation personnelle, dans chacun des vendredis suivants, et ses auteurs exposés à une condamnation publique, s'il n'eût été en accord avec les faits.

Mais il faut revenir à Louise.

Le 8 Mai, 1868, le sang coula, comme on l'a rapporté, de ses mains, de ses pieds, de même que de son côté. Depuis cette date, plusieurs centaines de vendredis ont passé, et à

(1) *Louise Latou, sa vie, ses crises, ses stigmates.* Louvain 1872.

(2) *Biographie de Louise Latou.* Bruxelles (Vromant) 1873.

chacun, à l'exception de deux, l'écoulement s'est invariablement montré.

Le 28 Septembre, 1868, le sang coula pour la première fois du front et d'un grand nombre de points autour de la tête—représentation frappante de la couronne d'épines du Sauveur—et ceci s'est aussi régulièrement continué depuis.

Le 4 Avril, 1873, une blessure additionnelle, de grande dimension, se montra sur l'épaule droite de Louise, telle que celle que reçut Notre Seigneur en portant sa croix au Calvaire.

Le sang commence ordinairement à couler depuis minuit les jeudis; quelquefois le saignement du côté ne commence qu'un peu plus tard. A certaines fois, le sang ne coule que de l'une des deux faces, supérieure ou inférieure des pieds, et du dos ou de la paume des mains; mais souvent aussi il coule de part et d'autre. Le temps de l'écoulement non plus n'est pas uniforme, quelquefois il s'arrête vers quatre ou cinq heures le vendredi après-midi; d'autres fois il dure quelques heures de plus, mais invariablement il cesse avant minuit du vendredi.

Le premier symptôme du commencement du saignement est la formation d'une ampoule ou vésicule aux mains et aux pieds. Ceci ne commence pas ordinairement avant le jeudi, cependant quelquefois ces vésicules se sont montrées dès le mercredi. La peau extérieure ou l'épiderme, s'élève ainsi de la véritable peau en dessous, continue de s'enfler d'une manière ordinaire, jusqu'à ce que les vésicules atteignent leur entier développement dans la nuit du jeudi. Elles mesurent alors à la surface de la peau environ deux centimètres et demi (un pouce) en longueur, et un centimètre et demi (environ trois cinquièmes de pouce) en largeur. La peau, même des points où elles s'élèvent, est entièrement dénuée de rougeur ou de tout symptôme d'inflammation. Le fluide aqueux qui remplit les vésicules est parfaitement clair et transparent.

Lorsqu'elles sont parfaitement développées, les vésicules crèvent, et le fluide aqueux s'échappe; et le sang commence alors à couler de la peau proprement dite (*dermis, corium*) en dessous, dans laquelle, cependant, même examinée avec les verres grossissant les plus puissants, on ne peut découvrir aucune piqûre ni scission. La rupture de l'épiderme sur les vésicules, prend une grande variété de formes; quelquefois une déchirure se montre dans la direction de la longueur, d'autres fois, il s'en produit deux

en croix, et d'autresfois encore l'ouverture est triangulaire. La portion de l'épiderme séparée du reste par la formation des vésicules, est ordinairement enlevée par l'écoulement du sang.

Durant le reste de la semaine, la position des stigmates peut se distinguer par une teinte rougeâtre, et une apparence luisante de la peau, l'épiderme étant intact, sans aucune trace de blessure ni de gerçure, et au dessous, au moyen d'une bonne loupe (grossissant vingt fois), on peut voir la peau dans son état normal.

Quant à la couronne de la tête, il est difficile d'examiner les points saignants, qui sont sous les cheveux, vu que les cheveux se saturant de sang s'entremêlent. Mais cet examen n'offre aucune difficulté sur le front. Au moyen d'une bonne loupe, on peut voir un grand nombre de petites piqûres, de forme triangulaire, comme l'observe le Dr. Lefebvre, ressemblant à une morsure de sangsue, mais si petites, qu'elles sont presque microscopiques. De celles-ci le sang s'échappe en telle quantité, que Louise est obligée de l'essuyer à chaque instant.

Excepté les vendredis, on ne voit aucune trace des points par où s'échappe le sang. Même les vendredis, quand Louise essuye le sang, la peau paraît à l'œil nu parfaitement intacte. Lors de ma visite le 10 octobre 1873, dans laquelle j'accompagnais des prêtres qui allaient lui porter la sainte communion à la maison, il n'y avait aucune trace de sang, ni apparence de piqûres au front lorsque nous entrâmes dans la chambre ; mais il ne s'était pas encore écoulé deux minutes, que le sang coulait en larges gouttes.

Durant les extases, Louise n'a aucune connaissance de ce qui se passe dans l'ordre matériel autour d'elle. On a profité de la circonstance pour examiner la plaie de son côté. Le sang coule d'un point entre la 5e et la 6e côte. Lorsqu'on l'examina la première fois, le 30 août 1868, la peau était intacte, l'épiderme reposait comme aux blessures du front, de la manière ordinaire sur le derme ; et le sang s'échappait de trois points de l'épiderme, d'environ un centimètre (environ deux-cinquièmes de pouce) de distance l'un de l'autre. Dans trois examens subséquents, on trouva qu'une vésicule s'était aussi formée au côté, et que le sang coulait de la surface du derme même qui était laissé nu par le déchirement de l'épiderme. Comme pour les mains et les pieds, la surface du derme était parfaitement intacte et sans aucune gerçure.

La quantité du sang qui coule chaque semaine est variable. Il est difficile d'en faire une exacte estimation, vu qu'une partie est absorbée par les habits qui recouvrent les stigmates ordinairement. On a calculé superficiellement que la quantité pouvait être de 250 grammes (environ sept onces avoir-du-poids, ou presque une chopine de mesure liquide) ; mais cette estimation est probablement au dessous de la réalité.

Le sang est de consistance ordinaire, ne présentant, en plusieurs occasions où on l'a soumis au microscope, aucune apparence en dehors de l'ordinaire. Le *plasma* était parfaitement sans couleur et transparent, sous aucune trace d'*hématine*. Les corpuscules rouges étaient de forme ordinaire, les contours simples et unis, également privés de dentelures ou de franges. Les corpuscules blancs étaient dans leur proportion ordinaire un dans 300-400.

Le samedi, tous les stigmates sont parfaitement secs, avec une légère apparence luisante ; çà et là quelques particules de sang caillé peuvent se rencontrer sur la peau, mais elles disparaissent aussitôt. Il n'y a aucune trace de cicatrice ni d'inflammation comme celles qui accompagnent les coupures ou autres blessures semblables.

Les stigmates sont le siège de douleurs vives, qui sont encore plus aiguës aux jours où l'Église fait mémoire des souffrances de Notre-Seigneur, ou quelqu'un de ses saints ; nous verrons aussi que Louise souffre des douleurs plus grandes lorsque quelque crime plus grand que d'ordinaire est commis quelque part dans l'Église. Les points saignants autour de sa tête sont le siège des plus atroces. Tel que décrit par elle-même, c'est comme si on lui ceinturait la tête avec une barre de fer rouge, en la pressant avec une force énorme. Et le plus léger attouchement au front redouble ses douleurs. La blessure de son épaule est si douloureuse, qu'elle se déclare elle-même incapable de supporter le poids de sa propre tête ; la vivacité ordinaire de ses yeux disparaît et ses forces sont épuisées à un tel degré, qu'elle est incapable de reconnaître une personne à la distance d'une verge ou deux.

(à continuer.)

MGR. C. F. CAZEAU.

C'est avec le plus grand plaisir que nous annonçons à nos lecteurs qu'il a plu à Notre Saint-Père le Pape d'élever M. le Grand-Vicaire C. F. Cazeau, de l'Archévêché de Québec, à la haute dignité de Prêlat Domestique de Sa Sainteté. Tous les catholiques, non seulement de l'Archidiocèse, mais encore de la Province entière, se réjouiront de ce que le Saint-Père ait voulu reconnaître, par cette haute marque de distinction, les services que Mgr. Cazeau rend à l'église entière du Canada depuis près de 50 ans.

Mgr. Cazeau est dans sa 66e année, étant né à Québec en 1807. Après un brillant cours classique fait au Séminaire de Nicolet où il eut pour condisciples Mgr. Baillargeon, Mgr. Prince, feu M. le G. V. Proulx, MM. Déziël, F. X. Delâge, P. Pouliot, Isid. Doucet etc., il entra dans l'état ecclésiastique, et fut ordonné prêtre le 3 janvier 1830. Il fut constamment attaché au service de l'archévêché, et vit se succéder sur le siège les Evêques Plessis, Panet, Signay, Turgeon et Baillargeon. Il continue encore à aider Mgr. l'Archévêque actuel de ses conseils et de son dévouement.

La qualité de Prêlat Domestique de Sa Sainteté donne droit au titre de Monseigneur et à porter la soutane violette, avec le rochet et la mantelette violette à l'église.

On peut déjà voir que la visite de l'ablégat du Pape, Mgr. Roncotti, en juillet dernier, n'aura pas été sans avantage pour le Canada ; car la même malle qui apportait la nomination de Mgr. Cazeau, apportait aussi celle de Mgr. Desautels à la même dignité. Mgr. Desautels n'était auparavant que Chapelain secret de Sa Sainteté, dignité inférieure à celle de Prêlat Domestique.

Mais les faveurs de Rome ne se sont pas encore bornées là ; les laïques aussi ont pu y participer. Notre Lieutenant-Gouverneur, l'Hon. R. E. Caron, a été fait Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de St. Grégoire, la plus haute distinction qui s'accorde à des laïques. M. le Juge Berthelot, Commandeur de l'Ordre de St. Sylvestre, et M. Hingston, le Maire de Montréal, Commandeur de l'Ordre de St. Grégoire.

LE SOULIER DE NOËL.

Comme elle est candide et pure cette joie de l'enfant qui, la veille de Noël, dispose son petit soulier pour recevoir ce que, selon sa demande, le Petit-Jésus va y déposer pendant la nuit. Ses transports sont si vifs qu'il est longtemps à s'endormir après s'être mis au lit. Mais aussi comme ils sont touchants les souhaits parfois de ces jeunes intelligences que n'a pas encore flétries la révolte du péché. Dites-nous le, lecteurs, les sentiments de l'enfant dont il est ci-dessous question, n'auraient-ils pas été aussi les vôtres, et n'auriez-vous pas fait pour votre bonne mère le même souhait ?.....

Ce soir, je ferai ma prière
Dévotement près du foyer,
Puis je poserai sur la pierre
Avec soin mon petit soulier ;

Car cette nuit Jésus va naître,
Et pour fêter ce grand bonheur,
Dans les souliers il viendra mettre
Ce que l'on demande au Seigneur :

Des pralines, des confitures,
Des chalets d'or de chez Giroux ;
Soldats, pantins, sabres, voitures,
C'est au choix parmi les joujoux.

On peut encor—les enfants sages—
Obtenir de plus beaux présents ;
Par exemple, un livre d'images
Rempli de contes amusants.

Jésus à la bonne conduite
Ne refuse rien à Noël
Demandez ! vous verrez de suite
Vos souhaits descendre du ciel.

Ainsi je veux !.....oh non ! j'y pense,
Il faut, avant que de vouloir,
Réfléchir à la récompense
Que l'on a le désir d'avoir.

Sera ce un gros sucre de pomme ?
C'est bon pour les petits enfants,
Mais plus pour moi, qui suis un homme ;
Songez que j'ai déjà cinq ans !

Je dédaigne les friandises,
Je leur préfère les jouets.
Tous excitent ma convoitise :
Sur lesquels porter mes souhaits ?

J'envierais bien un attelage,
 Un fusil, un joli tambour...
 Par malheur ces jeux font tapage
 Dans la maison et dans la cour.

Or maman se trouvant malade,
 Nè peut supporter aucun bruit ;
 Elle souffrirait de l'aubade :
 Vilain tambour, soyez proscrit !

Adieu joujoux, livres, praline,
 Mais, en échange, avec élan,
 Au petit Jésus j'imagine
 De dire : " Guérissez maman !

" Pour cela vous n'avez qu'à prendre
 " De la santé dans votre ciel,
 " Et de vos mains, sans plus attendre,
 " En emplir mon soulier de Noël.

" Comment c'est il fait ? je l'ignore...
 " N'importe ! mettez en beaucoup !
 " Tant qu'il en contient, plus encore,
 " Que maman guérisse d'un coup !

.....

.....

Après sa naïve prière,
 Le cher enfant, le lendemain,
 Fut vite chercher sur la pierre
 Le soulier qu'il croyait tout plein.

Il n'y voit rien, se déconcerte,
 Des pleurs s'échappent de ses yeux,
 Lorsque sa mère, gaie, alerte,
 L'embrassant, lui dit : Je vais mieux.

Cette nuit ton souhait splendide
 Est descendu dans mon foyer,
 Et de m'en emparer avide,
 J'ai repris le petit soulier.

Il contenait la confiance,
 La foi, l'amour, la charité,
 Baume divin, sainte espérance,
 Qui m'a redonné la santé.

ANGUSTA COUPARY.

STE. BIBIANE.

Dans la première moitié du 4^e siècle, l'empereur Julien l'Apostat, transporté de fureur contre les chrétiens, fit livrer au supplice un noble citoyen romain, Flavien avec son épouse Dafrose. On brula la figure de Flavien avec des fers rouges, et on trancha la tête à Dafrose.

Les saints époux laissaient deux jeunes filles orphelines, Démétria et Bibiane. Apronien qui venait d'être nommé gouverneur de Rome, voulant faire la cour à son maître en partageant sa haine contre les chrétiens, fit tenir les deux jeunes filles dans un tel état de dénuement et de privations, que lorsqu'il les cita à comparaître à son tribunal, Démétria tomba morte à ses pieds. Furieux de ce que Bibiane persistait avec fermeté dans sa foi, il la fit lacérer de fouets armés de plomb, jusqu'à ce qu'elle expirât sous les coups. Un saint prêtre alla recueillir les restes de la sainte pendant la nuit, et conserva ainsi ces précieuses reliques à la piété des fidèles. L'Eglise fait la fête de cette glorieuse martyre le 2 décembre.

M. l'abbé N. Caron, curé de St. Vincelas, et lauréat de l'Université Laval au dernier concours de poésie, nous adresse la pièce de vers qui suit, au sujet de cette grande sainte.

Nos lecteurs s'uniront à nous, nous en sommes sûr, pour prier M. Caron de nous favoriser plus souvent des produits de sa plume.

PRIERE

DEVANT LES RELIQUES DE STE. BIBIANE, Vierge et Martyre.

Des jours de ma jeune innocence
J'ai perdu la fraîche candeur,
Mais je viens avec confiance,
Vierge, ne vois que ma douleur.

Dans le calme du sanctuaire,
Lorsque nous sommes à genoux,
On dit que ta voix sainte et chère
Souvent se fait entendre à nous.

Me voici devant ton image,
Viens donc, viens parler à mon cœur.
Laisse-moi du divin langage
Goûter l'ineffable douceur.

Tu me diras quelles délices
On trouve au sentier des vertus ;
Quel charme au sein des supplices
Que l'on endure pour Jésus.

Tu me diras comment une âme
 Garde sa sublime beauté,
 Malgré l'ardeur d'un monde infâme,
 A souiller sa virginité.

Dis-moi dans le céleste empire
 Quels honneurs aux vierges sont dus,
 Quel diadème a la martyre,
 Quel rang au milieu des élus.

Parle, je t'écoute en silence ;
 Oh ! viens enfin toucher mon cœur.
 Si je n'ai plus mon innocence,
 Vierge, ne vois que ma douleur.

L'abbé N. CARON.

— 000 —

LE TIERS-ORDRE

DE LA PÉNITENCE DE SAINT FRANÇOIS.

(Continué de la page 11.)

Faire connaître le Tiers-Ordre, a dit un écrivain, c'est le faire aimer.

Nous avons raconté son institution, fait voir son excellence, sa diffusion, énoncé son but : opérer le salut par l'amour et la pénitence ; disons maintenant en quoi il consiste spécialement, quelles sont ses obligations.

La règle du Tiers-Ordre peut se diviser en trois points : ce qui concerne l'habit ; ce qui concerne les pénitences ; et ce qui concerne les prières.

1o. *L'habit.*—L'habit du tertiaire consiste en un scapulaire en étoffe de laine brune ou grise, assez long pour pouvoir être retenu par la ceinture en avant et en arrière. Il ne doit pas avoir moins de deux pouces de largeur sur les épaules. Ce scapulaire se porte en dessous des habits sans qu'il en paraisse rien à l'extérieur.

La corde ou ceinture qui complète le costume doit être de grosseur raisonnable, en laine ou en fil, mais non en coton ; elle doit porter cinq nœuds en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur et des stigmates de St. François. Sauf des circonstances exceptionnelles, les tertiaires portent continuellement cet habit, le jour et la nuit.

2o. *Les pénitences.*—En dehors des abstinences et des jeûnes communs à tous les fidèles, les Tertiaires doivent faire maigre tous les mercredis de l'année et les deux jours

qui précèdent le carême, jeûner tous les vendredis et tout l'Avent.

30. *Les prières.*—Les Tertiaires doivent réciter tous les jours le petit office de la sainte Vierge ou l'office des 54 *Pater* et *Gloria Patri* ; en outre, réciter une fois l'année pour les confrères défunts 100 *Pater* avec *Requiem æternam*, et dire un *Pater* avant le repas et un autre après, en y ajoutant *Deo gratias*. Ajoutez à cela que le Tertiaire entend la messe tous les jours, s'il le peut, qu'il communie tous les mois, si c'est possible, et qu'il évite les danses, les spectacles, la lecture des romans, et mène, en un mot, la vie des bons chrétiens. Remarquons ici que toutes ces obligations, ne sont pas sous peine de péché, pas même de péché véniel. Quant à l'office, les Tertiaires prêtres n'ont à ajouter à leur bréviaire que la mémoire de St. François après Landes et Complies.

L'office des *Pater* est particulièrement pour les personnes qui ne savent pas lire, cependant les personnes instruites sont aussi libres d'en faire usage. Cet office consiste à réciter pour Matines et Landes 12 *Pater*, et 7 *Pater* pour chacune des autres petites heures (Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies). Après chaque *Pater* on ajoute un *Gloria Patri*, et après Prime et Complies un *Credo* avec le *Miserere*.

Maintenant si votre âge, votre santé, vos travaux ne peuvent s'accorder avec ces pénitences et ces prières, elles peuvent toutes être commuées et changées par le directeur du Tiers-Ordre. Par exemple, si le maigre du mercredi trouble l'ordre dans la famille, si le jeûne du vendredi est pour vous trop fatigant, ou si la récitation de l'office ne peut s'allier avec vos travaux, toutes ces obligations peuvent être commuées, soit en 5 *Pater* et *Ave* récités les bras en croix, en la récitation de la couronne franciscaine ou du chapelet qui peut se faire dans les rues comme à la maison, ou en toute autre pratique que le directeur jugera plus conforme à la santé ou aux devoirs de chacun.

Voilà en quelques mots toutes les obligations du Tiers-Ordre ; et nous nous demandons maintenant quelles sont les personnes qui veulent bien vivre et qui ne peuvent s'accommoder de ces obligations ?

Mais nous entendons déjà les objections.

“ Je crains de m'engager, dira celle-ci, parce que je ne suis pas sûre de pouvoir être toujours fidèle ”.

C'est-à-dire que dans la crainte de ne pouvoir faire assez bien, vous ne voulez rien faire du tout ? Rappelez-

vous que ces obligations n'obligent pas sous peine de péché. Sans doute que ce serait se rendre coupable que d'aller délibérément contracter des obligations avec l'intention déjà arrêtée de ne pas les remplir. Mais si vous avez votre salut à cœur, si vous voulez faire quelque chose pour payer à Dieu la dette que vous avez contractée par vos péchés, le Tiers-Ordre s'offre à vous comme un moyen des plus efficaces de parvenir à cette fin et de vous maintenir dans vos bonnes dispositions.

“ Quel mérite, dira cet autre, de contracter des obligations pour s'en faire aussitôt dispenser ? ”

Remarquons que les directeurs ne dispensent jamais totalement des obligations, mais ils les changent en d'autres pratiques plus faciles pour les personnes qui ont de justes raisons de demander ces changements. Ajoutons qu'en embrassant de bonne foi le Tiers-Ordre, vous faites un sacrifice agréable à Dieu ; et que si après cela vous vous faites dispenser de certaines obligations pour de justes raisons, vous avez devant Dieu le mérite de l'obéissance de vous soumettre à ce que vous imposera le directeur.

Nous ferons connaître dans notre prochain numéro les avantages qu'offre le Tiers-Ordre.

—000—

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Les événements poursuivent toujours leur cours, sans cependant laisser entrevoir l'époque prochaine de leur dénouement.

Cependant, en voyant d'un côté les partisans du mal redoubler d'activité, l'ennemi du bien personnifié dans la personne des chefs de ce parti ; et de l'autre, des actes de piété et des manifestations religieuses telles qu'on n'avait pu en voir de semblables depuis bien des années, il devient évident que les deux camps se séparent, que les deux armées s'appêtent à se livrer un sérieux combat.

Voyons en effet l'œuvre de Satan d'un côté, surtout en Europe. L'amour du luxe a énervé les âmes et affaibli les corps, l'ambition entraîne tout ce qui est jeune et viril, le culte des sens a pour beaucoup remplacé le culte du Dieu du Calvaire. D'un autre côté les esprits ont secoué le joug de l'autorité, et nous ne voyons plus autour de nous que ces générations sans respect, *generationes infrui-*

nita, dont parle l'Apôtre. L'Eglise, moins encore à cause de ses dogmes que parce qu'elle est l'autorité de Dieu vivante et visible sur la terre, est l'objet de leur haine, elle est l'ennemie qu'il faut renverser et détruire à tout prix. Le chef de cette Eglise est retenu prisonnier dans sa propre demeure, les asyles de la prière, les retraites paisibles où une foule d'âmes se retiraient pour se mettre à l'abri des orages du monde, sont indignement profanés, et ceux qui les habitaient arrachés à leurs solitudes et lancés dans la rue, sans secours ni ressources. Tous les jours quelque nouveau couvent à Rome se voit ainsi évacué.

En Suisse, de par l'autorité, on enlève aux catholiques leurs propres églises pour les livrer à des schismatiques ou y installer des prêtres scandaleux, en révolte ouverte avec la morale et leurs supérieurs religieux.

En Allemagne, depuis moins de trois ans, le clergé catholique n'a pas payé moins de 1,500,000 francs d'amende, et subi 50,000 jours de prison. Une foule de prêtres et plusieurs Evêques sont actuellement encore sous les verroux. Et voulons-nous connaître les vues de la persécution et les triomphes qu'elle se promet pour l'avenir, écoutons le réquisitoire de l'avocat impérial, fait en pleine cour, lors du procès du chanoine Karowski.

“ Il ne faut pas être prophète, dit le fameux avocat, pour annoncer avec toute certitude que l'heure de Sedan sonnera pour la hiérarchie catholique en Prusse. Ce qui se passe sous nos yeux, ce qui se passera encore, amènera bien des troubles dans le pays, bouleversera bien des choses, et de nombreuses individualités en souffriront beaucoup, mais l'état finira par sortir vainqueur de la lutte. Dans 30 ans au plus—c'est une période un peu longue dans la vie d'un homme, mais insignifiante dans l'existence d'une nation,—dans trente ans, dis-je, toutes les paroisses restées catholiques, n'auront plus de prêtres, et leurs églises seront fermées, car les jeunes ecclésiastiques qui ne voudront pas se soumettre aux lois de l'Etat ne seront plus admis à l'exercice du sacerdoce, et les anciens seront morts ou chassés de leurs paroisses; ils mèneront une vie errante.”

Voilà les faciles triomphes que se promet l'impiété; mais attendons; les enseignements de l'histoire sont là! tous ceux qui ont touché à l'Eglise, n'ont eu que des triomphes éphémères; dans 30 ans l'empire Prusso-Allemand pourrait bien avoir vécu.

On est actuellement à préparer de nouvelles lois pour gêner encore davantage les catholiques dans l'exercice de leur religion. Ainsi on va leur interdire les processions. Il ne sera plus permis désormais aux catholiques de défiler en rangs pour prier Dieu, et demander sa protection sur l'Etat ; mais par contre, on pourra, voir défiler des bandes d'ivrognes célébrant la *Saint-Sédan*, ou faisant la remise d'une bannière quelconque.

Au Brésil, les francs-maçons persécuteurs ont cru ménager davantage leurs intérêts en mettant en liberté les Evêques d'Olinda et de Para qui étaient en prison depuis quelques mois. Mais dans les Républiques voisines, la maçonnerie redouble d'audace et de perversité.

De tous les gouvernants, Garcia Moreno, le Président de l'Equateur, était certainement le plus catholique, le plus dévoué aux intérêts de la religion ; il vient de tomber sous le poignard des assassins.

Au Guatemala, l'Evêque de Panama avait invité des religieux franciscains pour donner des missions dans les paroisses. Les bons Pères poursuivaient leur œuvre avec beaucoup de fruits, nombre de conversions s'opéraient à la suite de leurs prédications. Les francs-maçons en frémissaient de rage. Ils viennent en bande, un jour, entourer l'église où se faisait la mission, pour faire entendre des vociférations et troubler l'ordre. Mais on déjoue leur plan en fermant les portes et les fenêtres de l'église. Ils ont recours alors à un autre moyen, ils vont prendre un énorme serpent, l'enveloppent dans des habits et pénètrent dans le temple avec les fidèles. Et lorsque tout le monde était attentif à la parole du prédicateur, ils laissent échapper leur hideux serpent, qui bondit de fureur. Un cri d'épouvante s'échappa alors de toutes les poitrines ; il y eut moment d'indescriptible confusion ; et ce fut bientôt un sauve qui peut général. Mais on parvient bientôt à tuer le monstre et l'ordre se rétablit. La nuit suivante, les bandits entourent la maison des Pères en leur enjoignant d'avoir à déguerpir aussitôt. Le P. Pierre, le Supérieur, homme d'une force prodigieuse, cédant à un premier mouvement, saisit leur chef et le terrasse. Ses compagnons déchargent aussitôt leurs armes sur les religieux et prennent la fuite. Une balle atteint le P. Supérieur au front, et lui fait une blessure sans importance ; mais une autre traverse de part en part la poitrine d'un vieux frère lai, qui expire après quelques heures d'agonie. Ces assassins sont arrêtés et leur chef

condamné à être pendu. Mais il prévient l'exécution, en se donnant lui-même la mort dans sa prison.

Le Saint-Père, au milieu des maux sans nombre qui ravagent son troupeau de toute part, conserve toujours sa sérénité habituelle et redouble de confiance en Dieu. Mieux de santé qu'il n'était l'année dernière, il répète à tous les nombreux pèlerins qui le visitent chaque jour, que l'Eglise verra bientôt la fin de cette persécution, que le jour de la délivrance s'approche. Prions pour que ce jour ne tarde pas davantage. Intéressons surtout le Sacré-Cœur de Jésus au soulagement de nos frères victimes de la persécution. Et puisse la fête de Noël qui va bientôt arriver, nous annoncer une fois de plus un Sauveur messager de la paix, *et in terra pax hominibus*. Ainsi soit-il.

—ooo—

INFORMATIONS.

LIVRES.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des livres de M. J. A. Langlais. En nous transmettant le prix des volumes annoncés, on les recevra *franco* par la malle suivante.

DICTIONNAIRE ANGLAIS DE WEBSTER.—Le Dictionnaire non-abrégé de Webster ne peut être apprécié que par ceux qui passent quelques heures à en faire une excursion critique. C'est une librairie d'informations précieuses en elle-même, contenant des articles admirablement condensés sur mille différents sujets, *trois mille* desquels sont illustrés par d'excellentes vignettes. Il coûte \$12, tandis que des volumes contenant le même montant de matière sur les mêmes sujets, coûteraient des centaines de piastres. C'est le volume le meilleur marché dans la langue anglaise à l'exception de la Bible.

NOUVELLES POLITIQUES.—Les nouvelles politiques du mois de Novembre sont plus importantes que d'ordinaire, en regard surtout à l'ouverture des chambres législatives.

La Chambre d'assemblée s'est réunie le 4, et a élu, à l'unanimité, le Dr Fortin, représentant de Gaspé, pour son orateur.

Dans un vote sur l'adresse provoqué par M. Joly, pour montrer la force des partis, le résultat a été comme suit : pour le gouvernement 45 ; opposition 15. Dans un second vote au sujet du chemin de fer du Nord, M. Joly n'a pu retenir que 9 votes avec le sien.

Le Dr. Blanchet, ex-Orateur de la chambre d'assemblée, et qui a manqué son élection pour la chambre locale à Lévis, vient d'être élu pour la chambre fédérale à Bellechasse, en remplacement de M. Fournier qui s'est casé sur le banc des

juges. Les conservateurs regardent cette victoire comme un grand triomphe pour leur parti, d'abord par ce que c'était le collège électoral du chef des libéraux à Ottawa, et ensuite parce que le parti libéral avait mis tout dehors pour se conserver ce comté. Le Dr. Blanchet a été élu contre MM. Larue et Boutin, par une majorité de 255 voix.

L'élection de Québec Est qui avait été contestée, a été confirmée malgré les dépenses exorbitantes qui avaient été faites. Le juge Meredith qui présidait le tribunal a dit que l'esprit de la loi avait été violé, mais non lettre. Et il paraît qu'en ces quartiers la *lettre* l'emporte, sur l'*esprit*, car l'élection a été confirmée. On s'attend à ce que des jugements différents de celui-ci seront rendus dans d'autres contestations, car avec cette décision, on ouvre de nouveau la porte à la corruption la plus facile à pratiquer.

Un jugement de la cour supérieure de Montréal est venu déclarer, que la transaction des tanneries était parfaitement légale, qu'il n'y avait eu aucune fraude de part et d'autre. La Province en sera quitte pour payer 15 à 20,000 piastres de frais; et cela uniquement pour servir quelques ambitieux qui avaient cru trouver dans cette transaction un moyen de renverser le gouvernement, et de faire passer le pouvoir aux mains des libéraux.

M. Devlin dont l'élection avait été annulée à Montréal, a été réélu sans opposition.

ELECTIONS CONTESTÉES.—La Chambre vient de passer un bill pour faire suspendre toute contestation d'élection pendant les sessions. Il est malheureux que les lois se confectionnent souvent avec une telle précipitation que six mois après leur sanction, on juge de suite à propos d'en changer les dispositions. La loi doit favoriser le redressement des injustices aussi promptement que possible; nous ne voyons pas pourquoi l'injuste ravisseur d'un siège au Parlement devrait être privilégié dans son usurpation, puisque son acte relève des tribunaux ordinaires comme tous les autres délits.

INSTRUCTION PUBLIQUE.—Le gouvernement vient de soumettre aux Chambres une nouvelle loi d'éducation. D'après cette loi, les catholiques et les protestants seront complètement séparés pour les affaires d'école. Pour les catholiques, le conseil de l'instruction publique qui aura la haute-main sur l'éducation se composera de tous les Evêques de la province et d'un égal nombre de laïques choisis par le gouvernement. Un surintendant sera nommé qui sera en dehors des affaires politiques. A lui sera dévolu la charge de faire observer la loi et les réglemens du Conseil. On dit qu'un ecclésiastique sera appelé à cette charge de surintendant, afin de laisser l'enseignement entièrement sous le contrôle de ceux que le Sauveur a chargé lui-même du soin d'enseigner les nations. Ce système sera particulièrement avantageux, en ce que la marche de l'éducation se trouvera soustraite aux vicissitudes des partis politiques.

CHEMINS DE FER.—L'autre mesure du gouvernement la plus importante est celle relative aux chemins de fer. Le gouvernement se substitue aux entrepreneurs actuels, qui ne peuvent aller plus loin, pour terminer le chemin de fer du Nord et celui de la Colonisation du Nord.

ENFOUISSEMENT DE GUIBORD.—Enfin Guibord est enterré. C'est le 16 ultimo, 6 ans après sa mort qu'a eu lieu l'opération. Le fils de l'ancien bedeau de l'église St. Jacques, M. Jos. Doutré, avec tous les membres excommuniés de l'Institut Canadien peuvent maintenant se vanter de leur triomphe. Ils ont réussi à insulter l'église sous le couvert de la loi. Ils sont dignes aujourd'hui de prendre rang parmi les sectateurs de la libre pensée en Europe et les solidaires de la Belgique. Ils peuvent se dire encore catholiques et donner la main aux sbires de Victor Emmanuel qui souillent les couvents et les sanctuaires à Rome, ou à ce croyant qui, dernièrement, dans la Prusse Rhénane, poursuivait son confesseur devant les tribunaux, pour lui avoir refusé l'absolution, et le faisait condamner à 3 mois de prison.

L'église a été insultée par l'acte impie dont Montréal a été le théâtre, mais elle ne sera pas abattue pour cela. Elle sait souffrir la persécution, sans rien perdre de sa force. L'endroit de la sépulture de Guibord a été déclaré par l'évêque de Montréal, privé de la bénédiction, et demeurera, pour les générations à venir, comme un monument de malédiction pour des révoltés contre l'autorité de leur mère la Sainte-Eglise.

M. Rousselot, le curé de Notre-Dame, est venu voir la sépulture comme officier civil, mais nullement comme prêtre pour y parfaire une cérémonie religieuse.

LES CATHÉDRALES EUROPÉENNES.—On vient de faire un curieux calcul du nombre de personnes que peuvent contenir les grandes cathédrales d'Europe. Saint-Pierre de Rome peut contenir 54,000 ; la cathédrale de Milan, 37,000 ; Saint-Paul de Londres, 25,000 ; la Mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople, 23,000 ; Notre-Dame de Paris, 21,000 ; la cathédrale de Pise, 13,000 ; Saint-Marc, à Venise, 7,000.

UN VÉTÉRAN.—Tous les Québécois connaissent ce vieux vétérán de 1812, du nom d'Augustin Doyer, qui porte continuellement la médaille de Chateauguay ; ce vieillard atteignait hier sa centième année. A l'occasion de cet anniversaire, M. l'Orateur de l'Assemblée Législative fit placer M. Doyer, à la séance de l'après-midi, dans sa propre galerie. C'est le dernier vétérán de 1812 à Québec. Il jouit encore de toutes ses facultés physiques et intellectuelles. Il lit même son journal sans lunettes.

M. Doyer appartient à une véritable famille de patriarches. Sa mère est morte à Québec à l'âge avancé de 114 ans, 9 mois et 10 jours. A l'âge de 109 ans, madame Doyer laissait la paroisse de St. Gervais pour venir s'établir à la ville, accom-

pagnée d'une jeune fille pourtant assez ingambe. La route se fit à pied, le bagage encombrant la seule voiture que leurs moyens leur permettaient de se procurer. L'on n'avait pas fait trois lieues, que la jeune fille demandait grâce.

Le père de M. Doyer est mort à 108 ans, son grand père s'est rendu à 104, et la grand'mère vécut jusqu'à 105 ans.

AFFAIRE DAVIS.—Le crime infâme qui est passé en coutume chez nos voisins, de frustrer les lois du mariage, qui s'enseigne publiquement aux yeux des autorités, fait aussi de rapides progrès dans notre province sœur d'Ontario; et lorsque la médecine n'a pas eu son effet dans le début, on n'hésite pas à recourir à des moyens plus vigoureux pour faire disparaître les traces du crime. En juillet dernier, on amenait au Dr. Davis, de Toronto, une jeune veuve du nom de Gilmour, pour la débarrasser des conséquences de son inconduite. De concert avec sa femme, Davis recourut à des moyens de rigueur, et 3 jours après on faisait disparaître secrètement le cadavre de la malheureuse veuve. Davis fut saisi par la justice, il eut son procès et fut condamné avec sa femme à être pendu. Le Gouverneur-Général vient de commuer la peine de Davis et de sa femme au pénitencier pour la vie. La population en paraît très-mécontente.

—ooo—

NÉCROLOGE DU MOIS DE NOVEMBRE.

ED. HOUDE.—Le 3, à Globe Village, Mass. **C. ED. HOUDE**, boulanger, ci-devant d'Yamachiche, à l'âge de 28 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une jeune épouse et 4 petits enfants.

DAME CHARRON.—Le 4, à Ste. Dorothée, à l'âge de 63 ans, **DAME CHRISTINE GRAVEL**, épouse de Sieur Félix Charron. Mad. Charon était la tante du Rév. A. Gravel, curé de St. Jean de Matha qui lui devait son éducation. Les pauvres et l'église de sa paroisse ont bien souvent bénéficié des largesses de cette femme pieuse.

DAME LACHANCE.—Le 6, à Woonsocket, **R. I. MARIE ANNE LORANGER**, épouse de Alexis Lachance, ci-devant de St. Casimir, à l'âge de 74 ans.

Dlle VÉZINA.—En la ville de Terrebonne, le 7, s'éteignait à la fleur de l'âge et de la grâce, une vie angélique, **Dlle CATHERINE VÉZINA**, fille unique et bien-aimée de M. Magloire Vézina, (pilote au service de la Compagnie du Richelieu), ayant près de 15 ans.

DR. LEMIRE.—A Watertown, N. Y., des fièvres typhoïdes, le **DR. E. LEMIRE**, à l'âge de 29 ans. Il était natif de Laprairie et avait fait son cours classique au Collège de l'Assomption. Il était fixé à Watertown depuis 5 ans, et jouissait d'une grande réputation d'honnêteté et d'habileté comme médecin.

C. FITZPATRICK.—A Montréal, après une longue maladie, CYPRIEN FITZPATRICK, ancien zouaze pontifical.

DAME GODIN.—Aux Trois Rivières, à l'âge de 33 ans, après 13 jours de maladie, Dame OLIVE MARCHAND, épouse de L. C. H. Godin, Ecr.. Elle laisse pour pleurer sa perte avec son époux 8 enfants en bas âge.

DLE. BRUNET.—A. St. Roch, à l'âge de quinze ans et demie, Eugénie, fille aînée de W. E. Brunet, Pharmacien.

DLE. POIRÉ.—A. Lévis, demoiselle MARIE ALBERTINE POIRÉ, fille de M. Ls. Poiré, et de Dame Archange Labadie, épouse de Etienne Samson, constructeur, à l'âge de 23 ans et 5 mois.

DLE DE VILLERS.—A St. Louis de Lotbinière, dimanche matin, après une longue maladie soufferte avec résignation, mademoiselle ANTOINETTE DE VILLERS, âgée de 18 ans et sept jours, troisième fille de F. X. De Villers, écuyer.

DAME PLANTE.—A St. Valier, le 13, après une courte mais douloureuse maladie, soufferte avec la résignation la plus chrétienne, Madame veuve VINCENT PLANTE. Femme vertueuse et charitable, mère et épouse modèle, Mme. Plante laisse une famille inconsolable, et un grand nombre d'amis qui la regretteront longtemps.

DAME FORET.—Dimanche, le 14 à St. Georges de Windsor, DÉLIA BROUILLARD, épouse chérie de David Forêt, à l'âge précoce de 19 ans.

DAME MASSON.—A St. Eustache, le 15, à l'âge de 74 ans moins 5 jours, après 57 ans de mariage, DAME MARIE-ESTHER MASSON, épouse de P. T. Masson, Ecr., bourgeois.

Elle laisse dans le deuil son vénérable époux âgé de 80 ans, un fils et trois filles avec plusieurs petits enfants et un grand nombre de parents et d'amis qui n'oublieront jamais sa mémoire.

Bonne épouse et bonne mère elle a passé sa vie à faire le bien et à pratiquer toutes les vertus de la femme chrétienne. Dans sa longue et douloureuse maladie elle a toujours montré une patience et une résignation admirable. Munie de tous les secours de la religion, elle est allée recevoir dans le ciel la récompense due à ses mérites.

PHILÉAS GAGNON.—A Québec, le 16, après cinq mois de maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, PHILÉAS GAGNON, fils de Louis Gagnon, boulanger, âgé de 20 ans.

LE NOT. BRAULT.—A Longueuil, le 14, après une maladie de quelques jours, à l'âge de 35 ans et 48 jours, LOUIS NAPOLEON BRAULT, écr., N. P., employé au bureau du protonotaire de Montréal.

La mort l'a saisi à la fleur de l'âge, sans tenir compte de la protection que réclamait encore de lui sa jeune et intéressante famille ni du bonheur qu'elle lui promettait. Il a fait le sacrifice de la vie en vrai et bon chrétien, regardant la mort sans terreur et renonçant sans se plaindre à ses plus chères affections. Tous ceux qui l'ont assisté à ses derniers moments se rappelle-

ront longtemps sa foi, sa ferveur, sa force dans ses souffrances et sa confiance en Dieu.

RÉNÉ PELCHAT.—A Québec, mercredi matin, le 17, après une courte maladie, soufferte avec la patience d'un vrai chrétien, **M. RÉNÉ PELCHAT**, ancien constructeur de navire, âgé de 79 ans. Ils laisse pour déplorer sa perte des parents inconsolables et des amis qui ne l'oublieront jamais.

DLLE. GABOURY.—Au Cap-Rouge, le 16, de consommation, après quelques mois de maladie, **ADÈLE GABOURY**, fille de Lazare Gaboury, à l'âge de 21 ans. Encore au printemps de la vie, elle a vu s'approcher sa dernière heure avec cette résignation que seule peut inspirer la foi dans les promesses de l'autre vie.

RÉV. A. GOSSELIN.—Le 26, à la Grande Digue, N. B. d'hydro-pisie, après dix semaines de maladie, le **RÉV. ANTOINE GOSSELIN**, ancien curé de cette paroisse, à l'âge de 73 ans.

Né à St. Laurent, Isle d'Orléans, il fit son cours classique au Séminaire de Québec, fut ordonné prêtre en 1828, et fut nommé de suite vicaire à la Rivière Ouelle, deux ans plus tard il était transféré à St. Henri de Lauzon et en 1831 à la Malbaie. Le zèle extraordinaire qu'il déployait et la forte constitution qu'on lui savait incitèrent l'Evêque de Québec à l'envoyer en mission, et en 1832, soumis à la voix de son ordinaire, il acceptait le poste difficile et important de missionnaire de Bonaventure et de Paspébiac, où il demeura jusqu'en 1835, alors qu'il fut appelé à la cure de Ste. Agnès. Trois ans plus tard, on lui confiait la cure de St. Bruno de Madawaska, qu'il conserva pendant quinze ans, travaillant avec zèle à la gloire de Dieu et au salut du troupeau dont on lui avait confié la direction.

Vers 1853 il vint s'établir à la Rive Nord, où Mgr. Connolly, alors Evêque de St. Jean, lui donna la desserte de La Grande Digue, qu'il garda dix ans, à l'expiration desquels il fut transféré à Cocagne, où il demeura jusqu'en 1870, alors qu'il se retira du ministère actif et se retira sur sa propriété à la Grande Digue. Ce ne fut pas sans regret qu'il se vit condamné à une inactivité relative; aussi s'empressait-il d'offrir ses services au curé de la paroisse chaque fois que l'occasion s'en présentait.

D'une humilité sans bornes, sans prétention aucune, pour rien au monde Messire Gosselin aurait voulu faire une action d'éclat; il faisait ses bonnes œuvres à l'ombre et n'ambitionnait d'autre récompense que celle d'une conscience satisfaite.

Sous des dehors en apparence bien simples, Messire Gosselin possédait un grand fonds de science; la théologie n'avait aucun secret pour lui, et souvent l'on a entendu des juges compétents exprimer le plus grand étonnement devant l'érudition extraordinaire de cet humble prêtre qui se croyait le plus petit tandis qu'il était l'un des plus grands.

Il aimait les livres et lisait continuellement. Sa mémoire était prodigieuse et il pouvait raconter les choses, donner les définitions qu'il avait lues vingt, trente ans auparavant, et ce, avec une exactitude vraiment merveilleuse.

Requiescant in pace.

LES APPARITIONS DE LA TRES SAINTE VIERGE MARIE

A LA GROTTE DE LOURDES ET LE JAILLISSEMENT DE LA
SOURCE MIRACULEUSE.

XI

Ce que nous venons de raconter s'était passé dans l'après-midi, et le bruit s'en était rapidement répandu dans la ville. La brusque interruption des apparitions surnaturelles donnait lieu aux commentaires les plus opposés. Les uns prétendaient en faire un argument sans réplique contre toutes les visions précédentes ; les autres, au contraire, en tiraient une preuve de plus en faveur de la sincérité de l'enfant.

Cette force irrésistible qui aurait entraîné Bernadette malgré elle, faisait hausser les épaules philosophiques de l'endroit, et fournissait un sujet d'interminables thèses aux honorables savants qui expliquaient tout par une perturbation du système nerveux.

Le Commissaire, voyant que ses injonctions avaient été violées, et apprenant en outre que François Soubirous avait levé la défense qu'il avait faite à sa fille, les manda tous deux devant lui, ainsi que la mère, et il renouvela ses menaces. Il parvint de nouveau à les effrayer ; mais, malgré la terreur qu'il leur inspirait, il ne trouva plus, à sa grande surprise, dans François Soubirous la docilité ou la faiblesse de la veille.

— Monsieur, disait le pauvre homme, Bernadette n'a jamais menti, et si le bon Dieu, la sainte Vierge ou quelque sainte l'appelle, nous ne pouvons nous y opposer. Mettez-vous à notre place, monsieur le Commissaire, le bon Dieu nous punirait !

— D'ailleurs, tu dis toi-même que la Vision n'a plus lieu, argumentait le Commissaire, en s'adressant à l'enfant. Tu n'as plus rien à y faire.

— J'ai promis d'y aller tous les jours de la Quinzaine, répondait Bernadette.

Tout cela, ce sont des contes ! s'écriait le policier exaspéré ; et je vous ferai tous mettre en prison, si cette fille continue d'ameuter les multitudes par ses simagrées.

— Mon Dieu, disait Bernadette, je m'en vais prier toute seule, je n'appelle personne, et s'il vient tant de monde après moi et avant moi, ce n'est pas ma faute. C'est qu'on a dit que c'était la sainte Vierge, mais moi je ne sais pas ce que c'est.

Habitué aux arguties, aux allures détournées du monde des coquins, l'homme de police était déconcerté devant cette simplicité profonde. Ses ruses, sa merveilleuse habileté, ses questions captieuses, ses menaces, tous les vieux tours déliés ou terribles de son métier avaient jusque-là échoué contre ce qui lui avait semblé tout d'abord, contre ce qui lui semblait encore la faiblesse même. N'admettant pas un seul instant qu'il fût dans le faux, il ne pouvait comprendre la cause de sa complète impuissance. Aussi, loin de renoncer à s'opposer au libre cours des choses, il résolut d'appeler d'autres forces à son aide.

— En vérité, s'écriait-il en frappant du pied, voilà une stupide affaire ?

Et, laissant les Soubirous rentrer chez eux, il courut chez le procureur impérial.

Ce dernier, malgré son horreur de la superstition, ne pouvait trouver dans l'arsenal de nos codes aucun texte pour traiter la voyante en criminelle. Elle ne convoquait personne ; elle ne tirait de toutes ces choses aucun profit d'argent ; elle allait prier sur un terrain communal, ouvert à tout le monde et où aucune loi ne l'empêchait de s'agenouiller ; elle ne faisait tenir à l'Apparition aucun discours subversif ou contraire au Gouvernement ; les populations ne se livraient à aucun désordre. Il n'y avait évidemment aucun moyen de sévir.

Quant à poursuivre Bernadette pour délit de "fausses nouvelles," il était établi par l'expérience qu'elle ne se contredisait jamais ; et, en dehors d'une contradiction dans ses paroles, parfaitement constatée, il était difficile de lui prouver qu'elle mentait, sans attaquer le principe même des Apparitions surnaturelles, principe admis de tout temps par l'Eglise catholique. Or, sans l'agrément des hautes autorités de la magistrature et de l'Etat, un simple procureur impérial ne pouvait prendre sur lui d'engager un pareil conflit.

Pour qu'elle fut passible de poursuites, il fallait au moins que Bernadette se contredit un jour ou l'autre ; qu'elle ou ses parents tirassent quelque profit de ce qui se passait, que la foule se livrât à quelque désordre.

Or rien de tout cela n'était encore arrivé.